

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DECISION DE LA PRESIDENTE

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU
LOT
(SDAIL)**

- VU** l'article 6 des statuts modifiés du SDAIL quant aux principes d'adhésion,
VU l'article 15 des statuts modifiés du SDAIL quant aux prérogatives de la présidente,
Considérant que depuis la séance du conseil d'administration du 05 avril 2023 et la dernière décision d'enregistrement D-2023-03, 1 membre a adhéré au SDAIL.

DECIDE

Article 1er : de valider la demande d'adhésion comme suit :

Membre adhérent	Délégué titulaire	Délégué suppléant	Date d'adhésion
LABATHUDE	VIROLE Jacques	GUILLET Jean-Pascal	01/08/2023

Le nombre d'adhérents au SDAIL s'élève à ce jour à **256** communes, 5 communautés de communes, 1 SIVU (EPCI), le Territoire d'Energie Lot (TEL) et le Département du Lot, soit au total **264** adhérents.

Article 2 : conformément à l'article 14 des statuts du SDAIL, la présente décision fera l'objet d'un rapport lors de la prochaine séance du conseil d'administration du syndicat et figurera au registre des décisions.

A Cahors, le 3 août 2023

La présidente,

Anne LAPORTERIE

